

## CRÉATION DE L'ASSOCIATION AÉROTECH.RUN.OI

# Un pôle aéronautique à l'Aéroport Roland-Garros

L'organisation en octobre 2020 d'un grand forum des métiers de l'aérien à l'Aéroport Roland-Garros sera l'action la plus « grand public » de la toute nouvelle association « AéroTech. Run. OI » qui porte le projet d'un véritable pôle aéronautique à La Réunion et dans la zone océan Indien.

« C'est le fruit d'un travail commencé il y a cinq ans », se réjouissait hier Guillaume Branlat, président du directoire de l'Aéroport Roland-Garros et désormais président de la toute nouvelle association « AéroTech. Run. OI », en apposant sa signature aux côtés de ses partenaires et membres fondateurs, la Cinor, la Région Réunion, Hénilagon et Air Austral.

L'association « AéroTech. Run. OI » (dont la direction de la sécurité de l'aviation civile et l'armée de l'air via le DA 181 sont également membres de droit) a pour vocation « d'accompagner tous les acteurs contribuant à la structuration et au développement de la filière aéronautique à La Réunion et dans la zone océan Indien ».

« L'objectif », a indiqué Willy Ethève, directeur du développement à l'Aéroport, est de venir en soutien à l'ensemble de la filière au travers de ses trois piliers : maintenance, formation et transfert technologique/innovation ».

## Un pôle de déconstruction porteur d'emplois

Cette association porte le projet « d'un véritable pôle aéronautique à La Réunion et pas seulement sur la plateforme aéroportuaire Roland-Garros, car, a acté Guillaume Branlat, l'aéroport n'est pas seul au milieu d'une chaîne de valeurs ». Les différents projets se développeront aussi bien à Gillot que dans le Sud de l'île ou à Cambaie.

Cinq grands projets, « mis en



De Hénilagon (à g.) à l'armée de l'air (au fond), les partenaires de « AéroTech. Run. OI ». (Photo Emmanuel Grondin).

opérationnalité en 2020 », a précisé Willy Ethève, seront portés par l'association : un campus des métiers aériens et aéronautiques (sur un espace de 6 000 m<sup>2</sup> en phase 1 pour être porté à 12 000 m<sup>2</sup>), un centre d'essai en vol et qualifications (pour les drones) à Cambaie, un pôle maintenance, un pôle de déconstruction et un forum aéronautique ».

Ce forum des métiers de l'aérien, annoncé pour octobre 2020, sera la partie la plus visible pour le grand public. Il entre dans la droite ligne de la volonté du secteur, depuis 2014, de créer et consolider un salon économique de l'aérien et aéronautique pour la zone océan Indien.

Sans doute moins spectaculaire et à long terme, le projet de pôle de

déconstruction conçu « sur la base d'opportunités avérées (entre 600 et 700 aéronaves en fin de vie dans la zone océan Indien) » est « créateur d'emploi ». Et Guillaume Branlat de rappeler qu'« en 2018 ont été créés 218 emplois directs et 400 indirects. Avec ces projets, on peut viser le double ». Cent dix entreprises tra-

vaillent sur la zone aéroportuaire.

Gérald Maillot, président de la Cinor, a souligné « tout l'intérêt et la nécessité de ce projet pour notre territoire », alors que Bernard Picardo, vice-président de la Région, espérait que « d'autres partenaires vont (les) rejoindre ».

Pierre-Yves VERSINI

### GROS PLAN LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Pascal Gauci, secrétaire général des affaires générales (Sgar) a apporté le soutien de l'État aux membres fondateurs de « AéroTech. Run. OI ». « La structuration de la filière aéronautique est un outil vital pour faire face à la concurrence, a-t-il dit. L'État ne peut qu'accompagner et soutenir ces initiatives ». Et de rappeler que cette création d'« une filière attractive est au cœur même de "Choose La Réunion" lancée par le président Emmanuel Macron. Il y a une dimension gagnant-gagnant ».

## BOUCLIER QUALITÉ-PRIX: CITOYENS DE L'OPMR

### « Pas adapté aux Réunionnais »

Les citoyens de l'observatoire des prix, des marges et des revenus justifient la consultation de la population sur une liste de 250 produits pour le futur bouclier qualité-prix. Selon eux, les articles du BQP actuel « ne font pas partie de la consommation traditionnelle » et il faut « revoir intégralement » sa composition.

STOP. C'est le coup de gueule poussé par les 50 citoyens associés à l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR).

Le Quotidien a révélé l'information dans son édition de samedi : dans le cadre des négociations du bouclier qualité-prix 2020, l'OPMR souhaite que la population soit consultée concernant la liste des produits.

Alors que le dispositif actuel comporte 109 produits tous choisis par leurs fabricants ou représentants locaux, l'objectif est d'identifier 250 produits parmi les plus consommés à La Réunion (150 alimentaires, 25 d'hygiène, 25 d'entretien ménager et 50 locaux) et de les soumettre aux acteurs qui financent le dispositif (distributeurs, fournisseurs et chaîne logistique) afin que le consommateur puisse bénéficier de rabais dessus.

### « Objectif pas atteint »

Dans un communiqué diffusé dimanche soir, le Conseil consultatif des 50 citoyens de l'OPMR explique que la liste actuelle, sur laquelle il



Les citoyens associés à l'observatoire des prix veulent revoir de fond en comble la composition du bouclier qualité-prix. (Photo David Chane)

n'a pas pu influencer l'an passé en raison d'une prise de fonctions trop tardive, « n'est pas adaptée aux Réunionnais. La majorité de la population n'utilise pas ou très peu ces produits qui ne font pas partie de la consommation traditionnelle réunionnaise et ne correspondent malheureusement pas au mode de consommation courante ». Conséquence : le BQP actuel « n'a pas atteint son objectif initial ».

« La vie est toujours aussi chère dans notre département et nous souhaitons revoir intégralement le dispositif en élaborant avec la population une nouvelle liste », ajoutent les citoyens tirés au sort qui demandent également à participer aux négociations afin de « défendre au mieux les résultats de la consultation citoyenne ».

Tout ceci reste évidemment conditionné par le feu vert de l'État. « Nous

lui demandons, via la préfecture, d'organiser le plus rapidement cette consultation et d'associer les citoyens aux futures négociations », conclut le Conseil consultatif associé aux travaux de l'OPMR.

Ce dernier ayant été créé par le gouvernement suite au mouvement des Gilets jaunes, on imagine mal l'État répondre par la négative.

Cédric BOULLAND

## CONFLIT AVEC SON EX-DÉTAILLANT

### La Française des Jeux se désiste de son pourvoi

Dans le conflit l'opposant à son ancien détaillant, la Française des Jeux se désiste de son pourvoi en cassation. Bruno Gout lui devait 27 500 €.

Soulagé. C'est l'état d'esprit qui caractérise Bruno Gout depuis quelques jours. Dans son édition du 29 novembre, Le Quotidien décrivait la mésaventure de cet ancien détaillant installé aux Camélias à Saint-Denis entre 2010 et 2015 ; avec ce titre : « La Française des Jeux m'a tué ».

Plombé par un impayé de 84 000 euros d'un gros client lui ayant réglé ses paris (Loto, Keno et Parions Sport) avec des chèques en bois fin 2013, le commerçant n'avait pas été en mesure de rembourser l'intégralité de la somme à la FDJ... qui lui a retiré sa licence avant de porter plainte pour « abus de confiance ». Le tout pour récupérer 27 500 €.

### « Tout perdu pour 4 000 € »

En première instance et en appel, la Française des Jeux a été déboutée. Mais elle avait décidé de se pourvoir en cassation, ce qui a eu le don d'énervé l'ex-détaillant, qui a dû liquider son entreprise en 2015, a été condamné à une interdiction de gérer pendant un an et estime avoir assez trinqué comme ça.

« J'ai tout perdu pour 4 000 euros de commission », racontait au Quotidien il y a trois semaines celui qui a repris une activité dans la location et la réparation de matériel en tant



Bruno Gout en a fini de ses déboires avec la FDJ. (Photo Cédric Boulland)

que gérant-salarié Et aimerait donc bien passer à autre chose.

### « Miracle de Noël »

Cette histoire relève désormais du passé puisque la FDJ vient de se désister, ce que son service de presse nous a confirmé : « Le délai pour se pourvoir en cassation étant très court en matière pénale (5 jours), nous avons formé un pourvoi en cassation à titre conservatoire le 19 novembre dernier afin de prendre connaissance de l'arrêt et des motifs de la cour d'appel. Connaissance prise de la motivation de cet arrêt, nous avons décidé de nous désister de notre pourvoi en cassation dans ce dossier ».

« Je suis ravi d'apprendre que la FDJ accepte définitivement le rejet de ses demandes, commente pour sa part Maître Girard, l'avocat de Bruno Gout. Ce désistement de FDJ, qui met un point final au dossier, c'est un peu le miracle de Noël pour mon client ».

Cédric BOULLAND

## AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

### Yann de Prince saisit l'Agence anticorruption

Yann de Prince vient d'écrire à l'Agence française anticorruption pour dénoncer un « grave conflit d'intérêts » à l'Autorité de la concurrence.

Le courrier a été posté sur Twitter par le principal intéressé. L'ancien président du Medef Réunion, Yann de Prince, a écrit au président de l'Agence française anticorruption pour dénoncer un « conflit d'intérêts manifeste et grave » dont les effets lui ont été « personnellement extrêmement préjudiciables ». La personne visée est le vice-président de l'Autorité de la concurrence, Emmanuel Combe, qui intervient régulièrement en tant qu'« expert » sur BFM TV, « filiale du groupe Altice-SFR que l'Autorité de la concurrence est conduite à réguler très régulièrement ».

### « Réparer ce qui peut l'être »

Kosc, l'entreprise de télécoms fondée par Yann de Prince, est en conflit avec Altice à qui il a racheté le réseau Completel dédié aux professionnels. Le nouveau propriétaire estime ne pas avoir récupéré la totalité du réseau dans les conditions prévues et n'a donc pas payé la somme due. Le tribunal de commerce de Paris est saisi du dossier.

Le gendarme de la concurrence, de son côté, a estimé que la cession s'était faite dans les



Yann de Prince.

conditions prévues et a donc décidé de clore la saisine qu'il avait ouverte. Pour Yann de Prince, qui fait état d'un rapport « accablant » du mandataire, « l'Autorité a conduit une instruction non contradictoire pour finir par blanchir SFR contre toute attente et contre l'évidence ».

Alors que Kosc vient d'être placé en redressement avec 50 millions d'euros de dettes et que son administrateur judiciaire cherche un repreneur, son fondateur a actionné une autre procédure. Il demande à l'Agence française anticorruption de « prendre toutes les mesures qui s'imposent et de réparer ce qui peut encore l'être ».

C.B.